

TOUTES LES QUESTIONS SUR DGEMC



- [DGEMC, c'est quoi ?](#)
- [DGEMC peut-il être choisi en Première ?](#)
- [Si je choisis DGEMC en Terminale, est-ce que je s
d'abandonner ma spécialité de Première ?](#)
- [Est-ce que si je choisis DGEMC en Terminale, je suis obligé\(e\) de
présenter l'épreuve au bac ?](#)
- [Qui peut choisir DGEMC ?](#)
- [Pourquoi DGEMC est réservé aux élèves de L ?](#)
- [La spécialité DGEMC est-elle compatible avec un module
"sciences po" ?](#)
- [Comment s'inscrire en DGEMC ?](#)
- [Qu'est-ce qui est demandé au bac en DGEMC ?](#)
- [Qu'est-ce qu'on fait en cours de DGEMC ? Quel est le programme
de DGEMC ?](#)
- [Comme cet enseignement est nouveau à la rentrée 2012, est-ce
qu'on ne va pas "essayer les plâtres" ?](#)
- [Combien d'heures de cours sont prévues pour DGEMC ?](#)
- [Liens utiles](#)

DGEMC, c'est quoi ?

Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain est un nouvel [enseignement de spécialité](#) proposé en [Terminale L](#) depuis la rentrée 2012.

Comme tous les autres enseignements de spécialité proposés en Terminale L (arts, langue ancienne, LV3, LV1 ou LV2 renforcée, maths), DGEMC est une [épreuve du bac](#) coefficient 4.

DGEMC n'est pas proposé en option facultative.

DGEMC s'adresse particulièrement à tous les élèves de première L qui souhaitent **poursuivre leurs études à la fac de droit, en IEP (sciences po), pourquoi pas en prépa aux écoles de commerce ou prépa ENS Cachan** et d'une manière générale aux élèves curieux de **mieux connaître leur environnement, mieux comprendre l'actualité** ou qui veulent **changer la spécialité choisie en première**.

Le [programme](#) de DGEMC permet d'aborder des questions très variées qui touchent notamment à la vie privée, au travail, à l'utilisation d'internet, à la citoyenneté ou encore aux relations internationales. C'est un cours très vivant à partir de situations concrètes. [\[retour\]](#)

DGEMC peut-il être choisi en Première ?

Non, la spécialité DGEMC n'est proposée qu'en [Terminale](#) et que pour les [élèves de L](#).

Par conséquent, **les élèves de Seconde intéressés par DGEMC doivent opter pour la filière L dès la Première**. Ils choisissent l'un des enseignements de spécialité proposés en Première L (arts, langue ancienne, LV3, LV1 ou LV2 renforcée, maths) puis en Terminale, ils remplaceront cet enseignement par DGEMC (avec possibilité de poursuivre arts, langue ancienne et LV3 en option facultative). [\[retour\]](#)

Si je choisis DGEMC en Terminale, est-ce que je suis obligé(e) d'abandonner ma spécialité de Première ?

Oui et non.

Un seul enseignement de spécialité peut être choisi en Terminale donc oui en choisissant DGEMC, il faut renoncer à la matière choisie en Première en tant que spécialité.

Par exemple, si en Première tu as choisi arts, une langue ancienne, une LV3, ou LV1 ou LV2 renforcée ou maths, tu ne peux pas présenter cette matière au bac comme enseignement de spécialité avec un coefficient 4. C'est DGEMC que tu passeras à la place.

Mais en Terminale, tu peux choisir deux options facultatives (arts, langue ancienne, LV3 et/ou EPS) donc tu peux poursuivre la matière choisie en Première comme option facultative.

Par exemple, si en Première tu as choisi arts, langue ancienne ou LV3 comme enseignement de spécialité, tu peux continuer cette matière comme option facultative et c'est DGEMC qui devient ton enseignement de spécialité. Si en Première tu as choisi LV1 ou LV2 renforcée ou maths, tu ne peux pas poursuivre ces matières en option facultative et tu dois y renoncer en choisissant DGEMC. [\[retour\]](#)

Qui peut choisir DGEMC ?

DGEMC n'est proposé qu'aux **seuls élèves de L**.

Le choix se fait à la fin de la Première puisque la spécialité DGEMC n'est proposée qu'en Terminale.

Mais il faut y penser dès la fin de la Seconde puisqu'il faut aller en L pour faire DGEMC ! [\[retour\]](#)

Pourquoi DGEMC est réservé aux élèves de L ?

C'est un choix du Ministère de l'Education Nationale motivé à l'origine par la volonté de valoriser la filière littéraire. C'est aussi parce que de nombreux élèves de L choisissent des études de droit et il s'agit de mieux les préparer à ces études plutôt difficiles. [\[retour\]](#)

Est-ce que si je choisis DGEMC en Terminale, je suis obligé(e) de présenter l'épreuve au bac ?

En principe oui. Toutefois, il reste possible de renoncer à présenter l'épreuve orale de DGEMC et de préférer passer comme épreuve de spécialité une matière suivie en option facultative telle que langue ancienne ou LV3.

Par exemple, l'élève qui fait du latin en Terminale en option facultative peut finalement présenter le latin en épreuve de spécialité et renoncer à DGEMC.

[\[retour\]](#)

La spécialité DGEMC est-elle compatible avec un module "sciences po" ?

Le module "sciences po" est suivi de manière volontaire en plus des enseignements du bac. Il permet de préparer une entrée dans un IEP (Institut d'Etudes Politiques) mais ne participe pas aux épreuves du bac.

Donc oui DGEMC et module "sciences po" sont compatibles et même complémentaire mais sous réserve des emplois du temps. [\[retour\]](#)

Comment s'inscrire en DGEMC ?

Premièrement, il faut **être en L**.

Deuxièmement, il faut **choisir un lycée qui propose la spécialité DGEMC**. C'est le cas du lycée Jules Guesde sous condition d'un effectif minimum inscrit.

Troisièmement, il faut formuler son **choix au plus tard lors du conseil de classe du 3ème trimestre de Première**.

A priori, aucune autre condition particulière n'est exigée. [\[retour\]](#)

Qu'est-ce qui est demandé au bac en DGEMC ?

L'épreuve de DGEMC est orale à partir d'un dossier préparé dans l'année par l'élève (seul ou en groupe) sur un thème qu'il a choisi. C'est donc une épreuve plutôt rassurante.

Dans un premier temps, l'élève expose son sujet et dans un deuxième temps, il est interrogé sur les notions abordées durant l'exposé et d'autres notions du programme.

Tout au long de l'année, l'élève est accompagné par son professeur pour choisir le thème, élaborer le dossier, s'entraîner à l'oral.

Comme pour tout enseignement de spécialité, le coefficient de l'épreuve est 4 (et tous les points comptent : au-dessus et au-dessous de 10...). [\[retour\]](#)

Qu'est-ce qu'on fait en cours de DGEMC ? Quel est le programme de DGEMC ?

Le programme est très vaste et permet d'aborder des questions très variées :

- relatives à la **vie privée et professionnelle**, par exemple, faut-il être marié pour adopter un enfant ? comment lutter contre les discriminations ? peut-on tout dire sur Facebook ? droit d'auteur et téléchargement illégal ...

-relatives à la **vie publique** et à la **citoyenneté**, par exemple, quel est le rôle d'un député ? à quoi sert la Constitution ? qui rend la justice ? quels sont mes droits devant un tribunal ? ...

- relatives à l'**environnement international**, par exemple, quelle est l'influence du droit européen sur le droit français ? quel est le rôle des ONG et des institutions internationales telles que le FMI ? souveraineté des Etats et droit d'ingérence ...

Il ne s'agit pas d'apporter des réponses techniques à toutes ces questions mais de découvrir **comment le droit se saisit de ces questions, comment il tente de répondre aux grands enjeux du monde contemporain.**

Ces **questions sont abordées de manière très concrète à partir de l'actualité, de situations pratiques** afin de dégager quelques notions clés et d'être capable d'argumenter de manière solide. C'est donc un cours très interactif qui permet

aux élèves de poser des questions, d'en débattre et de trouver des réponses juridiques.

Le cours sera l'occasion d'apprendre à lire et comprendre une loi, une décision de justice, à construire une argumentation juridique dans le cadre d'un litige ou pour donner un conseil.

Il permettra aussi de **découvrir différents métiers du droit**.

Enfin, le cours facilitera la préparation à l'épreuve orale avec un accompagnement personnalisé de l'élève sur le choix de son thème, ses recherches documentaires, la rédaction de son dossier et un entraînement à l'exposé.

Des **rencontres** seront organisées avec des professionnels du droit, avec des étudiants et des professeurs de la fac, des **sorties** pour visiter des lieux du droit, peut-être même un **voyage** à Paris pour découvrir de grandes institutions (Assemblée Nationale, Sénat, Conseil constitutionnel, Cour de cassation...) [\[retour\]](#)

Combien d'heures de cours sont prévues pour DGEMC ?

Comme pour tous les enseignements de spécialité de Terminale, **3 heures par semaine** sont prévues pour DGEMC.

Ces 3 heures sont incluses dans l'horaire minimum en Terminale et ne viennent pas en plus comme une option facultative. [\[retour\]](#)

Liens utiles

Horaires Terminale L

http://media.eduscol.education.fr/file/special_1/39/5/grilles_horaires_136395.pdf

Programme DGEMC

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57524

Epreuve DGEMC

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58960

Gille d'évaluation au bac

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59971

D'autres questions ?

Contactez jeanne.gondry@ac-montpellier.fr

